conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Fenbendazole (0.5%) Solid Formulation

Version 6.3

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 1161523-00019

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

19.12.2016

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Fenbendazole (0.5%) Solid Formulation

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du :

mélange

produit vétérinaire

Restrictions d'emploi recom- : Non applicable

mandées

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société

Kilsheelan

. Clonmel Tipperary, IE

Téléphone 353-51-601000

Adresse e-mail de la per-

sonne responsable de FDS

: EHSDATASTEWARD@msd.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

1-908-423-6000

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 Danger à court terme (aigu) pour le milieu

aquatique, Catégorie 1

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2

H318: Provoque de graves lésions des yeux. H400: Très toxique pour les organismes aqua-

tiques.

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



# Fenbendazole (0.5%) Solid Formulation

Version 6.3

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 1161523-00019

Date de dernière parution: 06.04.2024

Date de la première version publiée:

19.12.2016

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H318

Provoque de graves lésions des yeux.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques,

entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Prévention:

P273

Éviter le rejet dans l'environnement.

P280

Porter un équipement de protection des yeux/ du

visage.

Intervention:

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC

LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/

un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Calcium bis(dihydrogénorthophosphate) monohydrate

#### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Le contact avec la poussière peut provoquer une irritation mécanique ou le dessèchement de la peau.

Peut former un mélange poussière-air explosif pendant le traitement, la manipulation ou autres moyens.

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### 3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	NoCAS	Classification	Concentration
	NoCE		(% w/w)

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Fenbendazole (0.5%) Solid Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.04.2024 6.3 28.09.2024 1161523-00019 Date de la première version publiée:

19.12.2016

	NoIndex Numéro d'enregistre- ment		
Calcium bis(dihydrogénorthophosphate) monohydrate	10031-30-8	Eye Dam. 1; H318	>= 30 - < 50
Langbeinite	14977-37-8	Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - < 10
Huile de paraffine	8012-95-1 232-384-2	Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 4; H413	>= 1 - < 2,5
fenbendazole	43210-67-9 256-145-7	Repr. 2; H361fd STOT RE 2; H373 (Foie, Estomac, Système nerveux, Ganglions lymphatiques) Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 ————————————————————————————————————	>= 0,25 - < 1

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un

médecin.

Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un

médecin.

Protection pour les secou-

ristes

Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser l'équi-

pement de protection individuelle recommandé lorsqu'un

risque d'exposition existe (voir chapitre 8).

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.

Faire appel à une assistance médicale.

En cas de contact avec la

peau

En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec du

savon et beaucoup d' eau.

Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.

Faire appel à une assistance médicale.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Fenbendazole (0.5%) Solid Formulation

Version 6.3

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 1161523-00019

Date de dernière parution: 06.04.2024

Date de la première version publiée:

19.12.2016

Laver les vêtements avant de les remettre.

Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutili-

ser.

En cas de contact avec les

yeux

En cas de contact, rincer les yeux immédiatement avec beau-

coup d'eau pendant au moins 15 minutes.

Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

En cas d'ingestion En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.

Faire appel à une assistance médicale.

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques Provoque de graves lésions des yeux.

Le contact avec la poussière peut provoguer une irritation

mécanique ou le dessèchement de la peau.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Movens d'extinction appro-

priés

Eau pulvérisée

Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique sèche

priés

Moyens d'extinction inappro- : Aucun(e) à notre connaissance.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : la lutte contre l'incendie

Eviter la production de poussière; la poussière fine dispersée en concentrations suffisantes dans l'air, représente, en présence d'une source d'inflammation, un risque potentiel d'ex-

plosion de poussière.

Une exposition aux produits de combustion peut être dange-

reuse pour la santé.

Produits de combustion dan-

gereux

Oxydes de phosphore

Oxydes de métaux Oxydes de carbone Composés chlorés

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



# Fenbendazole (0.5%) Solid Formulation

Version 6.3

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 1161523-00019

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

19.12.2016

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvéri-

sée.

Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire

sans risque. Évacuer la zone.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Utiliser un équipement de protection individuelle. Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir chapitre 8).

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

Eviter la dispersion de la poussière dans l'air (par ex. par enlèvement de la poussière sur les surfaces avec de l'air com-

primé).

Ne pas laisser des dépôts de poussières s'accumuler sur les surfaces, car ces poussières peuvent former un mélange explosif si elles sont libérées dans l'atmosphère en concentrations suffisantes.

Des règlementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable. Les rubriques 13 et 15 de cette fiche de données de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences

locales ou nationales.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Fenbendazole (0.5%) Solid Formulation

Version 6.3

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 1161523-00019

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

19.12.2016

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique

De l'électricité statique peut s'accumuler et enflammer des poussières en suspension et provoquer une explosion. Prendre les mesures de précaution adéquates, telles que mises à la terre et raccords électriques ou atmosphères

inertes.

Ventilation locale/totale

Conseils pour une manipula-

tion sans danger

N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.

Ne pas respirer les poussières.

Ne pas avaler.

Eviter tout contact avec les yeux.

Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau.

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de

l'évaluation de l'exposition du lieu de travail. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Réduire au minimum la production et l'accumulation de pous-

sières.

Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de

minimiser les rejets dans l'environnement.

Mesures d'hygiène

Si une exposition aux produits chimiques est probable pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage occulaire et des douches de sécurité proches du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les re-

mettre

Le fonctionnement efficace d'une installation devrait inclure l'examen des contrôles d'ingénierie, du matériel de protection adéquat, des procédures de déshabillage et de décontamination, de la surveillance de l'hygiène industrielle, de la surveillance médicale et de l'utilisation de contrôles administratifs.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les con-

teneurs

Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Conserver hermétiquement fermé. Stocker en tenant compte des

législations nationales spécifiques.

Précautions pour le stockage :

en commun

Ne pas stocker avec les types de produits suivants :

Oxydants forts

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



# Fenbendazole (0.5%) Solid Formulation

Version Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 1161523-00019

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

19.12.2016

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

### Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
Huile de paraffine	8012-95-1	VLE 8 hr (Brouil- lard)	5 mg/m3	BE OEL
		VLE 15 min (Brouillard)	10 mg/m3	BE OEL
fenbendazole	43210-67-9	TWA	100 μg/m3 (OEB 2)	Interne

### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Utilisation	Voies d'exposi-	Effets potentiels sur	Valeur
	finale	tion	la santé	
Carbonate de calcium	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets	6,36 mg/m3
			systémiques	
	Consomma-	Ingestion	Aigu - effets systé-	6,1 mg/kg
	teurs		miques	p.c./jour
	Consomma-	Inhalation	Long terme - effets	1,06 mg/m3
	teurs		systémiques	
	Consomma-	Ingestion	Long terme - effets	6,1 mg/kg
	teurs		systémiques	p.c./jour
Chlorure de sodium	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets	2068,62
			systémiques	mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systé-	2068,62
			miques	mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la	Long terme - effets	295,52 mg/kg
		peau	systémiques	p.c./jour
	Travailleurs	Contact avec la	Aigu - effets systé-	295,52 mg/kg
		peau	miques	p.c./jour
	Consomma-	Inhalation	Long terme - effets	443,28 mg/m3
	teurs		systémiques	
	Consomma-	Inhalation	Aigu - effets systé-	443,28 mg/m3
	teurs		miques	
	Consomma-	Contact avec la	Long terme - effets	126,65 mg/kg
	teurs	peau	systémiques	p.c./jour
	Consomma-	Contact avec la	Aigu - effets systé-	126,65 mg/kg
	teurs	peau	miques	p.c./jour
	Consomma-	Ingestion	Long terme - effets	126,65 mg/kg
	teurs		systémiques	p.c./jour
	Consomma-	Ingestion	Aigu - effets systé-	126,65 mg/kg
	teurs		miques	p.c./jour
Huile de paraffine	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets	5 mg/m3
			systémiques	
	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court	5 mg/m3
			terme	

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



# Fenbendazole (0.5%) Solid Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.04.2024 6.3 28.09.2024 1161523-00019 Date de la première version publiée:

19.12.2016

Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	5 mg/m3
Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	5 mg/m3

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Carbonate de calcium	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l
Chlorure de sodium	Eau douce	5 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	500 mg/l
	Sol	4,86 mg/kg poids
		sec (p.s.)
fenbendazole		0,0001 mg/l

### 8.2 Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique

Utilisez des moyens techniques possibles pour minimiser l'exposition des composés. Tous les contrôles d'ingénierie devraient être mis en œuvre lors de la conception des installations et exploités conformément aux principes de BPF pour protéger les produits, les travailleurs et l'environnement.

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du vi-

sage

Portez des lunettes de sécurité avec écrans latéraux ou des

lunettes.

Si l'environnement de travail ou l'activité impliquent des conditions poussiéreuses, des brouillards ou des aérosols, por-

tez des lunettes appropriées.

Portez un masque facial ou une autre protection faciale complète, s'il y a un risque de contact direct du visage avec des

poussières, des brouillards ou aérosols.

Protection des mains

Matériel : Gants résistant aux produits chimiques

Protection de la peau et du

corps

Uniforme de travail ou veste de laboratoire.

Protection respiratoire : Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas

disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées, utili-

ser une protection respiratoire.

L'équipement doit être conforme à la norme EN NBN 14387

Filtre de type : Type mixte protégeant des particules et des vapeurs orga-

niques (A-P)

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : poudre

Couleur : Donnée non disponible

Odeur : Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Fenbendazole (0.5%) Solid Formulation

Version 6.3

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 1161523-00019

Date de dernière parution: 06.04.2024

Date de la première version publiée:

19.12.2016

Seuil olfactif

: Donnée non disponible

Point de fusion/point de con-

gélation

Donnée non disponible

Point initial d'ébullition et in-

tervalle d'ébullition

Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz)

Peut former un mélange poussière-air explosif pendant le

traitement, la manipulation ou autres moyens.

Inflammabilité (liquides)

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Donnée non disponible

Point d'éclair :

Température d'auto-

inflammation

Donnée non disponible

Non applicable

Température de décomposi-

tion

Donnée non disponible

pH : Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, cinématique : Donr

Donnée non disponible

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Fenbendazole (0.5%) Solid Formulation

Version 6.3

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 1161523-00019

Date de dernière parution: 06.04.2024

Date de la première version publiée:

19.12.2016

Taille des particules

Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme combu-

rant.

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Poids moléculaire : Donnée non disponible

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité.

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Peut former un mélange poussière-air explosif pendant le

traitement, la manipulation ou autres moyens. Peut réagir avec les agents oxydants forts.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Éviter la formation de poussière.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies

Inhalation

d'exposition probables

Contact avec la peau

Ingestion

Contact avec les yeux

### Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Fenbendazole (0.5%) Solid Formulation

Version 6.3

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 1161523-00019

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

19.12.2016

**Composants:** 

Calcium bis(dihydrogénorthophosphate) monohydrate:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2,6 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Lapin): > 7.940 mg/kg

Langbeinite:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 425

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Huile de paraffine:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

fenbendazole:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 10.000 mg/kg

DL50 (Souris): > 10.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:** 

Calcium bis(dihydrogénorthophosphate) monohydrate:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Langbeinite:

11/26

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Fenbendazole (0.5%) Solid Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.04.2024 6.3 28.09.2024 1161523-00019 Date de la première version publiée:

19.12.2016

Espèce : Epiderme humain reconstitué (RHE)

Méthode : Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, B.46

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Huile de paraffine:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation de la peau

fenbendazole:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

**Composants:** 

Calcium bis(dihydrogénorthophosphate) monohydrate:

Espèce : Lapin

Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

Langbeinite:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405

Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 7 jours

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Huile de paraffine:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

fenbendazole:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:** 

Calcium bis(dihydrogénorthophosphate) monohydrate:

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Fenbendazole (0.5%) Solid Formulation

Version 6.3

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 1161523-00019

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

19.12.2016

(LLNA)

Voies d'exposition : Contact avec la peau

Espèce : Souris

Méthode : OCDE ligne directrice 429

Résultat : négatif

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Langbeinite:

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques

(LLNA)

Voies d'exposition : Contact avec la peau

Espèce : Souris

Méthode : OCDE ligne directrice 429

Résultat : négatif

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

### Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Composants:**

#### Calcium bis(dihydrogénorthophosphate) monohydrate:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Type de Test: test du micronoyau in vitro Méthode: OCDE ligne directrice 487

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Langbeinite:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Méthode: OCDE ligne directrice 471

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Fenbendazole (0.5%) Solid Formulation

Version 6.3

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 1161523-00019

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

19.12.2016

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

fenbendazole:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Résultat: négatif

Type de Test: Réparation de l'ADN

Résultat: négatif

Type de Test: Aberration chromosomique

Résultat: négatif

Type de Test: test in vitro

Système d'essais: Cellules de lymphome de souris Activation du métabolisme: Activation du métabolisme

Résultat: équivoque

### Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Composants:

#### fenbendazole:

Espèce : Souris

Voie d'application : par voie orale (alimentation)

Durée d'exposition : 2 années

NOAEL : 405 Poids corporel mg / kg

Résultat : négatif

Espèce : Rat
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 2 années

NOAEL : 5 Poids corporel mg / kg

Résultat : négatif

Organes cibles : Ganglions lymphatiques, Foie

### Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

### Calcium bis(dihydrogénorthophosphate) monohydrate:

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



# Fenbendazole (0.5%) Solid Formulation

Version 6.3

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 1161523-00019

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

19.12.2016

Effets sur la fertilité

Type de Test: Essai de dépistage de toxicité pour la reproduc-

tion et le développement

Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Méthode: OCDE ligne directrice 421

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Incidences sur le développement du fœtus Type de Test: Développement embryo-fœtal

Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

Langbeinite:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité à doses répétées combinées

avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou déve-

loppement Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Méthode: OCDE Ligne directrice 422

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Type de Test: Étude de toxicité à doses répétées combinées

avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou déve-

loppement Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Méthode: OCDE Ligne directrice 422

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

fenbendazole:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude de toxicité pour la reproduction sur trois

générations Espèce: Rat

Voie d'application: par voie orale (alimentation)

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 15 Poids corporel

mg / kg

Fertilité: LOAEL: 45 Poids corporel mg / kg Résultat: Incidences sur la fécondité.

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Type de Test: Développement

Espèce: Chien, femelle Voie d'application: Oral(e)

Toxicité pour le développement: LOAEL: 100 Poids corporel

mg / kg

Résultat: Des effets embryotoxiques et des effets indésirables

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Fenbendazole (0.5%) Solid Formulation

Version 6.3

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 1161523-00019

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

19.12.2016

sur la progéniture ont été observés., Aucune incidence térato-

gène.

Type de Test: Développement embryo-fœtal

Espèce: Lapin

Voie d'application: Oral(e)

Toxicité pour le développement: NOAEL: 25 Poids corporel

mg / kg

Résultat: Fœtotoxicité.

Type de Test: Développement embryo-fœtal

Espèce: Lapin

Voie d'application: Oral(e)

Toxicité pour le développement: LOAEL: 63 Poids corporel

mg/kg

Type de Test: Développement embryo-fœtal

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Toxicité pour le développement: NOAEL: 120 Poids corporel

mg / kg

Résultat: Aucune incidence sur le développement du fœtus.

Toxicité pour la reproduction

- Evaluation

Quelques preuves d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité, lors de l'expérimentation animale., Quelques preuves

d'effets néfastes sur le développement sur base de tests sur

les animaux.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

fenbendazole:

Voies d'exposition : Ingestion

Organes cibles : Foie, Estomac, Système nerveux, Ganglions lymphatiques Evaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité à dose répétée

**Composants:** 

Calcium bis(dihydrogénorthophosphate) monohydrate:

Espèce : Rat

NOAEL : > 300 mg/kg Voie d'application : Ingestion Durée d'exposition : 28 jours

Méthode : OCDE ligne directrice 407

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Fenbendazole (0.5%) Solid Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.04.2024 6.3 28.09.2024 1161523-00019 Date de la première version publiée:

19.12.2016

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Langbeinite:

Espèce : Rat

NOAEL : > 100 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 28 jr

Méthode : OCDE ligne directrice 422

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Huile de paraffine:

Espèce : Rat, femelle
LOAEL : 161 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 90 jours

fenbendazole:

Espèce : Rat

LOAEL : 500 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 2 Sem.
Organes cibles : Reins, Foie

Espèce : Rat

NOAEL : > 2.500 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 30 jours

Remarques : Aucun effet indésirable n'a été signalé

Espèce : Rat

LOAEL : 1.600 mg/kg Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 90 jours

Organes cibles : Système nerveux central

Symptômes : Tremblements

Espèce : Chien
NOAEL : 4 mg/kg
LOAEL : 8 mg/kg
Durée d'exposition : 6 mois

Organes cibles : Estomac, Système nerveux, Ganglions lymphatiques

### Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Fenbendazole (0.5%) Solid Formulation

Version 6.3

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 1161523-00019

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

19.12.2016

#### Composants:

### Huile de paraffine:

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

#### fenbendazole:

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

### 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

#### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

### Expérience de l'exposition humaine

### Composants:

fenbendazole:

Ingestion : Symptômes: Halètement, Salivation, anorexie, Diarrhée

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### 12.1 Toxicité

#### Composants:

### Calcium bis(dihydrogénorthophosphate) monohydrate:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oryzias latipes (médaka)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): >

100 mg/l

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Fenbendazole (0.5%) Solid Formulation

Version 6.3

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 1161523-00019

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

19.12.2016

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 : > 100 mg/l Durée d'exposition: 3 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Langbeinite:

Toxicité pour les poissons

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Huile de paraffine:

Toxicité pour les poissons

LL50 (Scophthalmus maximus (turbot)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

EL50 (Acartia tonsa (calanoïde copépode)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

EL50 (Skeletonema costatum (algue marine)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

NOELR (Skeletonema costatum (diatomée marine)): > 1 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

fenbendazole:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 0,009 mg/l

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Fenbendazole (0.5%) Solid Formulation

Version 6.3

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 1161523-00019

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

19.12.2016

Durée d'exposition: 21 jr

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,0088 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

100

10

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC: 0,00113 mg/l Durée d'exposition: 21 jours

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

12.2 Persistance et dégradabilité

tique)

Donnée non disponible

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

### **Composants:**

Huile de paraffine:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: > 4

Remarques: Calcul

fenbendazole:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 3,32

### 12.4 Mobilité dans le sol

### **Composants:**

fenbendazole:

Répartition entre les compar- : timents environnementaux

log Koc: 3,8 - 4,7 Méthode: FDA 3.08

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:** 

Evaluation Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

> considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Fenbendazole (0.5%) Solid Formulation

Version Date de révision: 6.3

Numéro de la FDS: 28.09.2024 1161523-00019

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

19.12.2016

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:** 

Evaluation La substance/Le mélange ne contient pas de composants

> considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

#### 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Produit** Eliminer le produit conformément à la réglementation locale

en vigueur.

Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son appli-

cation.

Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimina-

tion des déchets.

Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Emballages contaminés Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site

agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage

ou d'élimination.

Sauf indication contraire : éliminer comme produit non utilisé.

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

**ADN UN 3077 ADR UN 3077** RID **UN 3077 IMDG** UN 3077 **UN 3077** 

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

**ADN** MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

(fenbendazole)

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE **ADR** 

L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

(fenbendazole)

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Fenbendazole (0.5%) Solid Formulation

Version 6.3

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 1161523-00019

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

19.12.2016

RID

: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

(fenbendazole)

**IMDG** 

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,

N.O.S.

(fenbendazole)

IATA

Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.

(fenbendazole)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe

Risques subsidiaires

**ADN** : 9 **ADR** : 9

**RID** : 9 **IMDG** : 9

**IATA** : 9

14.4 Groupe d'emballage

**ADN** 

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M7
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

**ADR** 

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M7
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9
Code de restriction en tun- : (-)

nels

RID

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M7
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

IMDG

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 9

EmS Code : F-A, S-F

IATA (Cargo)

Instructions de conditionne-

ment (avion cargo)

956

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



# Fenbendazole (0.5%) Solid Formulation

Version 6.3

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 1161523-00019

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

19.12.2016

Instruction d' emballage (LQ) : Y956 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Miscellaneous

IATA (Passager)

Instructions de conditionne : 956

ment (avion de ligne)

Instruction d' emballage (LQ) : Y956 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Miscellaneous

14.5 Dangers pour l'environnement

**ADN** 

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

**ADR** 

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

rid

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

**IMDG** 

Polluant marin : oui

IATA (Passager)

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la : Non applicable mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles

dangereux (Annexe XVII)

23 / 26

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Fenbendazole (0.5%) Solid Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.04.2024 6.3

28.09.2024 1161523-00019 Date de la première version publiée:

19.12.2016

REACH - Listes des substances extrêmement préoccu-Non applicable

pantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Règlement (CE) relatif à des substances qui appauvris-Non applicable

sent la couche d'ozone

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants Non applicable

organiques persistants (refonte)

Règlement (UE) Nº 649/2012 du Parlement européen et : Non applicable

du Conseil concernant les exportations et importations

de produits chimiques dangereux

REACH - Liste des substances soumises à autorisation Non applicable

(Annexe XIV)

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise

des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Quantité 1 Quantité 2

E1 DANGERS POUR 100 t 200 t

L'ENVIRONNEMENT

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

**AICS** non déterminé

DSL non déterminé

**IECSC** non déterminé

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Autres informations Les points sur lesquels des modifications ont été apportées

> par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Texte complet pour phrase H

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires.

H318 Provoque de graves lésions des yeux. Provoque une sévère irritation des yeux. H319

Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœ-H361fd

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite H373

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas

d'ingestion.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Acute Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



# Fenbendazole (0.5%) Solid Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.04.2024 6.3 28.09.2024 1161523-00019 Date de la première version publiée:

19.12.2016

Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Asp. Tox. : Danger par aspiration Eye Dam. : Lésions oculaires graves

Eye Irrit. : Irritation oculaire

Repr. : Toxicité pour la reproduction

STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

répétée

BE OEL : Valeurs limites d'exposition professionnelle

BE OEL / VLE 8 hr : Valeur limite

BE OEL / VLE 15 min : Valeur courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale: ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon): ISO - Organisation internationale de normalisation: KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants: LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Fenbendazole (0.5%) Solid Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.04.2024 6.3 28.09.2024 1161523-00019 Date de la première version publiée:

19.12.2016

Classification du mélange: Procédure de classification:

Eye Dam. 1 H318 Méthode de calcul Aquatic Acute 1 H400 Méthode de calcul Aquatic Chronic 2 H411 Méthode de calcul

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

BE / FR